

Compte-rendu du conseil scientifique de l'UFR de physique de Paris Diderot du 13 juin 2012.

Présents : Bruno Andreotti, Edouard Boulat, Matteo Cacciari, Cristiano Ciuti, Laurent Daudet, Christophe Deroulers, Nicolas Desprat, François Gallet (vice-président), Yannick Giraud-Héraud (président), Nathalie Luciani, José Ocariz, Etienne Parizot, Fabrice Raineri, Julien Serreau, Angela Vasanelli, Christophe Voisin, Guillaume Wang, Reza Ansari, François Ozanam

Excusés : Sylvain Chaty (procuration Etienne Parizot), Sonia Fornasier (procuration Reza Ansari), Guillaume Grégoire, Robert Mochkovitch, Annick Loiseau, Frédéric Restagno, Pascal Silberzan

Invités : Chantal Hubert,

Correspondants des GETs : James G. Bartlett, Damien Gratadour, Christophe Mora, Philippe Lafarge

Secrétaire de séance : Christophe Voisin

Questions diverses traitées en début de séance :

- Présentation de Francis Richard qui remplacera Chantal Hubert comme responsable administratif de l'UFR. F. Richard était précédemment responsable administratif du L1-L2 de sciences exactes.
- Demandes d'éméritat :
 - Jean-Pierre Maneval au LPA, demande de renouvellement d'éméritat : acceptée à l'unanimité
 - Marcello Fulchignoni (LESIA), demande d'éméritat acceptée à l'unanimité.

Chantal Hubert rappelle que les éméritats sont accordés une première fois pour trois ans et doivent ensuite être renouvelés tous les ans.

Le président fait ensuite le point sur les demandes de CRCT classées au CS précédent et mentionne les désistements potentiels liés aux candidats ayant obtenu par ailleurs une délégation CNRS ou un CRCT du CNU. Chantal Hubert demande qu'un courrier soit envoyé aux candidats qui n'ont pas été classés.

L'objet principal de la séance concernait le classement des demandes de postes des laboratoires.

Le président rappelle les postes qui ont été obtenus en 2012 par les différents laboratoires :

MSC : 1 PR ; MPQ : 1 PR, LIED : 1 PR, AIM : 1 PR + 1 MCF, APC : 1PR gelé et représenté cette année, LESIA : 1 MCF, IMNC : 1 MCF

Il est rappelé que l'an dernier un poste PR en physique non linéaire avait été classé par l'UFR et éliminé par la commission des postes de l'Université.

François Gallet lit la lettre de cadrage de l'Université qui précise les critères pris en compte par la commission des postes pour attribuer les postes aux UFR. Les laboratoires doivent avoir Paris 7 comme tutelle ; pour les postes de professeur et afin d'éviter les profils trop étroits, il appartiendra aux laboratoires de fournir une liste de candidats potentiels pour que le poste soit ensuite effectivement ouvert au concours. Pour répondre à ces contraintes, il est suggéré que les profils de postes soient de plus en plus souvent fléchés sur une thématique transverse à l'UFR et libellés sur plusieurs laboratoires d'accueil potentiels.

On discute d'abord du cas d'une demande d'échange de postes entre l'Université de Montpellier 2 et Paris Diderot. Cette demande concerne Laetitia Doyenette qui quitterait MPQ pour le L2C tandis que Andrew Callan Jones rejoindrait MSC. Les laboratoires de départ et d'arrivée étant d'accord, cette procédure ne devrait pas poser de problème, mais d'un point de vue administratif, elle demande tout de même l'ouverture formelle d'un concours. Cette demande sera transmise à part à la

commission des postes pour ne pas être décomptée du contingent de l'UFR.

François Gallet rappelle ensuite que la notion de support de poste a disparu et que la présidence de l'Université peut redistribuer comme elle le souhaite les postes qui lui reviennent suite aux départs des personnels. Par ailleurs, il a été indiqué qu'en raison des difficultés financières de Paris 7, de 15 à 30 postes ne seront pas renouvelés sur un total d'environ 100 postes (postes BIATOSS inclus). Malgré ces restrictions, l'UFR devrait pouvoir compter sur environ 2 postes de PR et 6 postes de MCF. F. Gallet suggère d'essayer de redéployer ces postes vers un meilleur équilibre de 3 PR et 5 MCF. Il faudra trouver un compromis avec les demandes de postes d'ITA pour que la masse salariale de l'UFR reste quasi constante.

Les représentants des GETs présentent ensuite leurs conclusions sur les demandes de postes qui leur ont été transmises.

GET 2 infinis : sont classés A (thématiques prioritaires et recrutement présentant un caractère d'urgence) :

AIM : MCF « Univers transitoire »

APC : MCF « astrophysique des hautes énergies »

GEPI : MCF « formation et évolution des galaxies »

LUTH : MCF « simulations cosmologiques »

LPNHE : MCF « Physique LHC/ ATLAS »

Il est suggéré que la demande du LUTH soit commune avec APC.

François Gallet rappelle le profil du poste PR de APC qui était gelé en 2012 et que l'UFR présentera à nouveau cette année. Il s'agit d'un poste « instrumentation en cosmologie ».

GET macro-vivo :

Institut Langevin : MCF « imagerie acoustique », équipe de Claire Prada, profil ouvert, équipe nécessitant un renfort, avis très favorable et sans réserve.

MSC : MCF « systèmes moléculaires complexes » avis favorable car l'équipe pourrait être renforcée, mais le GET suggère de demander plutôt un poste PR pour mieux fédérer l'équipe.

MSC, LPS, PMMH : PR « physique non linéaire » : profil fédératif très large : avis très favorable sans réserve

LDAR : PR « didactique de la physique » : la demande ne semble pas prioritaire cette année. A l'avenir il serait souhaitable que les demandes du LDAR ne soient plus examinées par un GET particulier, mais par le CS en séance plénière.

Cas des postes du LIED : ce laboratoire transmettant directement ses demandes à la présidence, l'UFR n'a pas à les interclasser mais juste à émettre un avis sur leur pertinence.

LIED : MCF « physique des transferts d'énergie » avis favorable, mais nécessité de préciser plus clairement le profil expérimental du poste et de demander des qualités d'autonomie au candidat, celui-ci étant rattaché au directeur du LIED qui sera donc peu présent sur les manips.

LIED : PR « transfert d'énergie » : poste à prendre sur le contingent de l'IUT, vu le profil.

Pour ces deux postes, Bruno Andreotti rappelle la nécessité d'ouvrir les profils sur des thématiques modernes telles que la micro fluidique ou les molécules individuelles.

GET nano/ quantique :

les trois demandes de postes sont classées A car en adéquation avec les thèmes prioritaires de l'UFR.

MPQ : MCF « dispositifs quantiques »: profil expérimental très ouvert sur toutes les thématiques du laboratoire

MPQ : PR « expérimentateur ou théoricien en lien avec la conception de nouveaux dispositifs quantiques »

LPA : MCF « spectroscopie THz dans le graphène et les isolants topologiques »

Il est rappelé que MPQ demande en priorité un poste d'IA informaticien mutualisé avec l'ensemble de l'UFR. Le conseil d'UFR devra prendre ceci en considération car les demandes de postes enseignants-chercheurs et BIATOSS doivent être interclassées et leur attribution se fera à masse salariale constante au niveau de l'Université.

La discussion s'engage sur le classement des postes de professeur :

- 1- « instrumentation en cosmologie » (APC) (poste gelé en 2012)
- 2- « physique non linéaire » (MSC-LPS-PMMH)
- 3- « conception de nouveaux dispositifs quantiques » (MPQ)
- 4- « Détection directe de la matière sombre » (APC)

ce classement est adopté à l'unanimité.

Il est vraisemblable que le C-UFR interclassera un poste 46-3 issu des conclusions de la CSAC entre les postes 1 et 2 ou 2 et 3.

Postes de maître de conférences :

Un consensus se dégage pour classer les 4 premiers postes :

- 1- « simulations en cosmologie » (LUTH) (la mutualisation du poste avec APC n'ayant pas été retenue)
- 2- « Dispositifs quantiques » (MPQ)
- 3- « Imagerie acoustique » (Institut Langevin)
- 4- « Astrophysique et hautes énergies » (APC)

le 5ème poste est mis au vote.

12 voix se reportent sur le poste du LPA, 7 sur le poste du LPNHE et 2 bulletins blancs

le classement continue donc comme suit :

- 5- « spectroscopie térahertz du graphène et isolants topologiques » (LPA)
- 6- « Physique au LHC » (LPNHE)
- 7- « Formation et évolution des galaxies » (GEPI)
- 8- « systèmes moléculaires complexes » (MSC)

la demande de l'AIM « Univers transitoire », bien que pertinente scientifiquement, est jugée non prioritaire vu l'historique des recrutements.

La séance est levée à 13h15.

